

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/01/2020

Dossier complet le :

17/01/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0010

1. Intitulé du projet

Conception et réalisation d'un centre gériatrique sur le site du centre hospitalier Simone VEIL à CANNES.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M SERVANT YVES - DIRECTEUR GENERAL

RCS / SIRET

| 2 | 6 | 0 | | | 6 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |

Forme juridique

EPS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a)	Bâtiment d'une surface de plancher créée de 18 320 m ² (> au seuil de 10 000m ² et < au seuil de 40 000m ²) sur une surface de parcelle de 6,3ha (donc comprise entre 5 et 10ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment destiné à accueillir notamment 240 lits d'Ehpad, 54 lits d'USLD, 20 lits de SSR, un CAJA et les stationnements associés.

Le projet est implanté sur une zone de parking existant et sur un espace partiellement végétalisé (parvis artificiel créé lors de la construction de l'hôpital Simone Veil en 2010)

Il consiste en la construction d'un bâtiment sur 5 niveaux (R-1 partiel à R+3) en conception-réalisation avec une toiture-terrasse partiellement végétalisée accueillant les activités de plein air pour les résidents et les visiteurs.

4.2 Objectifs du projet

La construction de ce nouveau bâtiment permettra le remplacement des deux structures EHPAD vétustes, appartenant au Centre Hospitalier Simone VEIL de Cannes, qui ne peuvent plus être remises aux normes en vigueur (accessibilité, confort du résident et ergonomie pour les salariés) et qui sont, de plus, énergivores.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la construction d'une structure en béton armé, toiture terrasse partiellement végétalisée (le solde accueillant les équipements techniques), façades isolées par l'extérieur avec un revêtement de couleur blanche. Le raccordement des réseaux fluides y compris EU / EP se fera sur les installations VRD existantes du site.

Le projet est RT2012 - 20%

Le planning prévisionnel de réalisation du bâtiment est le suivant :

Février 2020 : Signature du contrat de conception-réalisation

Mars 2020 : Dépôt du permis de construire

Septembre 2020 : Obtention du permis de construire (délai maximal)

Septembre 2022 : Livraison du bâtiment

Fin d'année 2022 : Ouverture du bâtiment et transfert des résidents

Le chantier sera par ailleurs soumis à un certain nombre de contraintes visant à minimiser son impact environnemental avec un cahier des charges "chantier à faibles nuisances" intégrant entre autres des prescriptions relatives à :

- la réduction des nuisances visuelles, acoustiques et olfactives
- la protection de l'environnement par la réduction de la pollution des sols et des eaux ainsi que la maîtrise des déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet à terme permettra le regroupement sur le site du Centre Hospitalier Simone VEIL de Cannes des 2 structures d'accueil qui seront reconvertis et permettra à accueillir des personnes âgées en qualité de patients (SSR, CAJA) et résidents (EHPAD).

Ce projet de bâtiment neuf ne modifie pas les accès existants du site et s'inscrit dans un prolongement des services hospitaliers existants. Il va permettre d'une part de rationaliser les flux en regroupant les 2 anciennes structures sur un même site (réduction des transports sanitaires, livraisons mutualisées avec l'hôpital, ...) et d'autre part d'améliorer le confort du personnel et des patients.

Le nouveau projet sera raccordé à la cogénération de l'hôpital pour une mutualisation des besoins énergétiques et une optimisation de l'installation existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir et de construire déposé par le CENTRE HOPITALIER SIMONE VEIL

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- SDP (m ²)	18 320
- Emprise au sol (m ²)	5858
- Hauteur (m)	16,15 par rapport au TN
- Performance énergétique (kWhép/m ² .an)	110,4
Différentiel surfaces imperméabilisées (état futur / état actuel)	+ 1 218m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

15 avenue des Broussailles
06400 CANNES

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°00'15"E Lat. 43°33'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ville de CANNES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Arrêté préfectoral du 8 Août 2018 classe chaque infrastructure de la ville de CANNES dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996. L'avenue de GRASSE, à proximité du site, est classée en catégorie 3 mais son périmètre d'influence ne concerne pas notre projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'hôpital de Cannes se situe en zone urbaine et position haute sur le territoire de la commune. les principaux phénomènes identifiés sont les suivants: Phénomènes naturels Feu de forêts Inondation Mouvement de terrain Retrait- Gonflement des argiles Séisme - zone de sismicité 3 Submersion marine Phénomènes technologiques: TMD et rupture de barrage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'appartient à aucun site protégé, le site à proximité est : * BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS (Distance par rapport au projet : 3,9km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'appartient à aucun site classé, les sites à proximité sont : * BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS (Distance par rapport au projet : 3,9km) * GOLFE DE LA NAPOULE (Distance par rapport au projet : 1,5km) * ROCHER DE ROQUEBILIERE (Distance par rapport au projet : 1,5km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un bilan neutre en terme de terres excavées et réutilisées sera recherché. Dans le respect de la Charte Chantier à faible impact environnemental, les terres excavées ne pouvant être réutilisées seront traitées soit vers la filière de revalorisation, soit en centre de déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Abatage, ou déplacement si les conditions le permettent, de 34 jeunes arbres (13 pins, 13 micocouliers et 8 acacias) plantés en 2010 à la fin des travaux de construction de l'hôpital Simone Veil. Aucun de ces arbres n'a été classé en arbre remarquable ou protégé - différentiel d'imperméabilisation de la surface de +1 218m ²
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phénomènes technologiques Rupture de barrage (néant) Transport de Matières Dangereuses - Pas de besoin supplémentaire spécifique pour ce bâtiment
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phénomènes naturels * Feu de forêts (sans objet) * Inondation (sans objet) * Mouvement de terrain (Étude géotechnique réalisée ne mentionnant pas de risque pour le site) * Retrait- Gonflement des argiles (Zone non argileuse) * Séisme - zone de sismicité 3 (Construction respectant les contraintes) * Submersion marine (sans objet)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La population accueillie est considérée comme fragile. De ce fait la construction respecte les conditions nécessaires à la bonne prise en charge sanitaires des occupants. La proximité immédiate de plateaux techniques et la qualité des personnels renforce la prise en compte de ce risque. Le projet n'engendre aucun risque pour son environnement proche ou lointain et n'a pas à proximité de vecteur de risque (l'hôpital étant bien évidemment parfaitement au fait des risques sanitaires et de leur maîtrise).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La variation de flux du site n'est pas bouleversée par l'arrivée de cette construction qui n'est pas vecteur de flux routiers ou piétons importants. Il aura même vocation supprimer les transports par véhicules sanitaires en provenance et à destination de l'hôpital pour les 2 anciens EHPAD.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Même si les nuisances sonores ne sont pas considérées comme prépondérantes, l'isolation acoustiques des lieux de vie et l'organisation fonctionnelles a pris en compte la réglementation et les règles de bon sens pour limiter l'impacte des bruits de la "ville ou routiers" ainsi que les effets sonores générés par la vie du bâtiment et de ses occupants sur son voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de l'environnement lumineux pré-existant, le projet n'aggraver pas fortement les émissions lumineuses. Les abords du projet seront éclairés par des diffuseurs non orientés vers le ciel pour permettre le guidage des personnes conformément à la réglementation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A l'instar de tout bâtiment des effluents domestiques (EU-EV) seront rejetés dans les réseaux publiques existants. Il en va de même pour les EP.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La conception du projet s'inscrit dans la gestion des déchets d'activités déjà en place sur le site qui sont de type "non dangereux" et dont la quantité reste inférieure aux seuils de classement.</p> <p>Les déchets de type "DASRI" générés par les 142 lits supplémentaires seront eux aussi traités par le filaire spécialisée déjà en place sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet n'est proche d'aucun bâtiment historique et sa conception respectera les contraintes d'urbanisme et en particulier le PLU. Pour l'aspect archéologique, l'emprise du projet ne semble pas présenter d'intérêt archéologique et le Maître d'Ouvrage a d'ores-et-déjà sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour s'en assurer.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Notre projet respecte les pré-requis d'une ergonomie de travail pour le personnel soignant et d'un confort de vie pour les résidents.

Des lieux de vie sûrs favoriseront la bonne santé des personnes grâce à un soucis constant du maintien de la qualité d'air intérieur, du confort hygrothermique et de la qualité de lumière naturelle.

Les liaisons fréquentes entre le centre gérontologique et les services de l'hôpital se feront, pour les résidents, à pied voire sans quitter leur lit via une galerie de liaison évitant de nombreux transports sanitaires souvent anxiogènes.

La conception du bâtiment permet de réduire les consommations énergétiques de façon considérable en plaçant le projet à un niveau thermique réglementaire amélioré de 20% avec une mutualisation de la production avec l'hôpital voisin.

L'utilisation de béton bas carbone permettra de limiter l'impact environnemental due à l'énergie grise des matériaux de construction.

Enfin, les toitures végétalisées plantées d'espèces locales permettront d'améliorer le coefficient de biodiversité de la parcelle et de participer pleinement à l'amélioration du tamponnement des eaux pluviales, tout en diminuant l'effet d'îlot de chaleur à l'échelle du quartier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit en milieu urbain dans un secteur artificialisé qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers et s'implante sur un parking et un parvis semi-végétalisé ce qui ne majore pas de façon significative la part des surfaces imperméabilisées du site.

Concernant les nuisances, les commodités de voisinages et les pollutions, le projet s'inscrit dans le prolongement d'une activité hospitalière déjà régulée, et au sein d'un site urbain générant les nuisances traditionnelles.

Le projet respectera le niveau thermique réglementaire (RT 2012) amélioré de 20% et sera raccordé, pour la production de chaleur, à l'unité de cogénération de l'hôpital.

En conséquence, au regard de ces éléments, il ne nous semble pas justifié de conduire une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



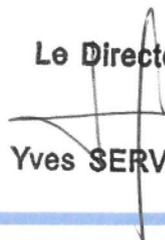
Fait à CANNES

le,

14 JANVIER 2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Directeur

Yves SERVANT

